Image not found or type unknown

Etat des lieux de sortie!!!!!!!!!!

Par **djoule**, le **28/06/2010** à **20:23**

Bonjour,
j'ai effectué mon etat des lieux en date du 2 mai 2010, le propriétair a eu donc un délai de 2 mois pour me rendre ma caution, chose faite, à la différence qu'il m'a déduit des travaux qu il a réalisé. Je m'explique il a indiqué sur l'état des lieux :"dégradation des murs due a de la moisissure, humidité probablement lié à la démolition de la maison attenante, ce qui ne concerne pas Mr et Mme (moi et mon mari)+ mur cassé escalier chambre, à fournir éventuellement entretien chaudière"
L'entretien de la chaudière j'avoue nous ne l'avions pas fait cette année et on comprend qu il nous le facture.
Mais il nous a déduit en plus de cela le détartrage du ballon d'eau chaude, le produit de traitement pour les murs.
En a t-il le droit? Puis je récupérer l'argent qui me manque sur ma caution? Quelles peuvent être les démarches? Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés